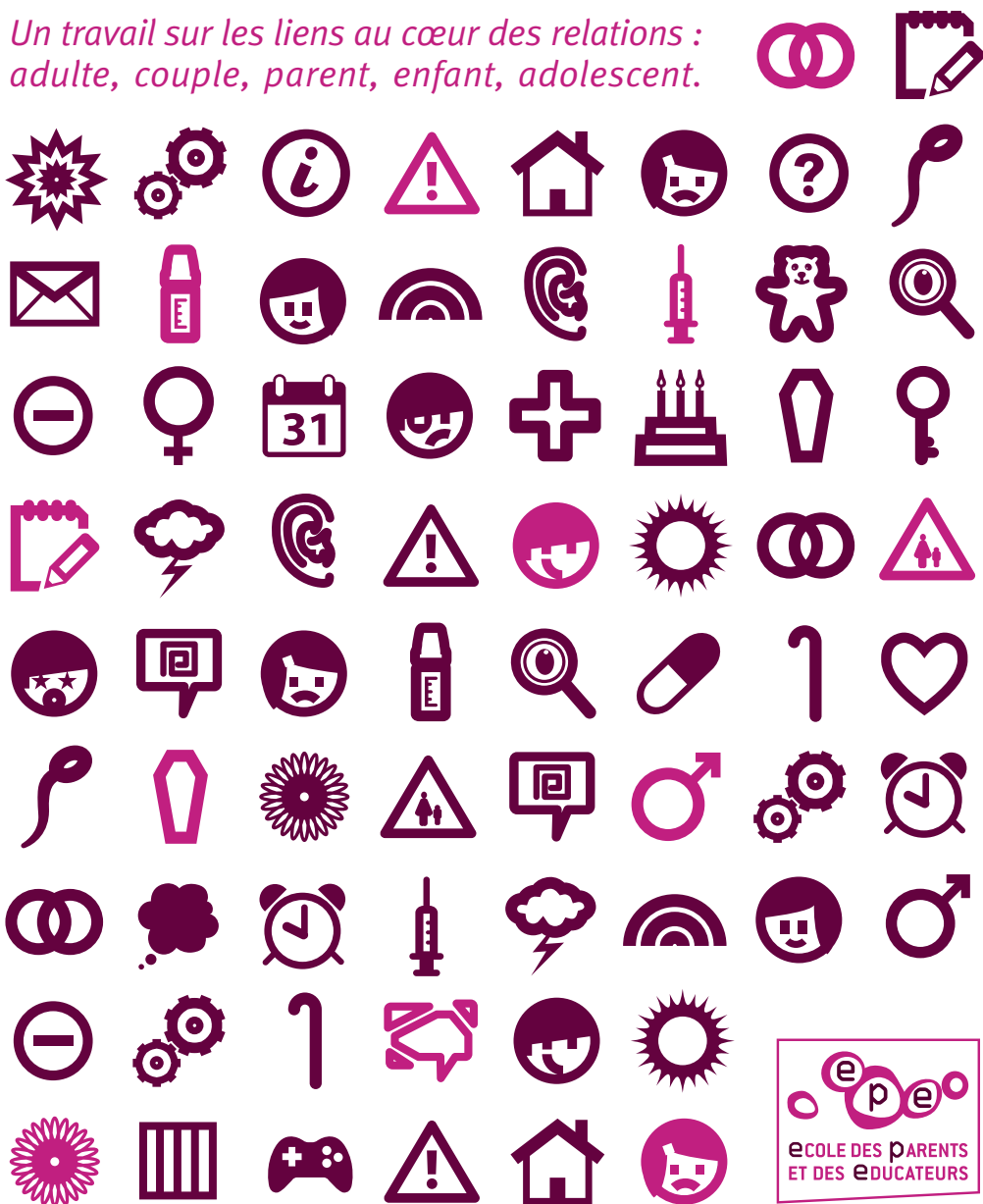


Le conseil conjugal et familial

Un travail sur les liens au cœur des relations :
adulte, couple, parent, enfant, adolescent.



01

Le CCF





Le Conseil Conjugal et Familial (CCF)

accueille, informe et écoute les personnes, les couples et les familles rencontrant des difficultés relationnelles, affectives ou sexuelles. Apparu dès 1930, il est encadré par la loi Neuwirth de 1967 qui légalise l'existence d'établissements d'information, de consultation et de conseil familial ainsi que de centres de planification familiale. Le réseau des Écoles des parents et des éducateurs (EPE), fort d'une longue expérience en la matière, fait partie des organismes de formation agréés par l'État qui délivrent la formation qualifiante au CCF.

Le conseiller conjugal et familial aide et accompagne des personnes, des couples, des familles confrontés à des difficultés d'ordre intime, il s'inscrit dans une démarche de prévention, de soutien et de guidance.

Les problématiques sont multiples et peuvent toucher les relations familiales, affectives et sentimentales, les rapports homme-femme, la sexualité, la contraception, la grossesse ou l'interruption volontaire de grossesse (IVG), ou encore les violences conjugales et familiales.

Le conseiller, paradoxalement, ne donne pas de conseils ; il écoute, informe et

favorise la parole, aidant les personnes qu'il reçoit à trouver leurs propres réponses, à prendre leurs propres décisions. D'ailleurs, conseiller vient du terme anglais *counselling*, qui signifie tout à la fois assistance, orientation, aide psychosociale et doit être pris dans le sens de « tenir conseil avec ». « Tenir conseil, c'est faire réfléchir, réfléchir ensemble, essayer de recueillir le sens profond de ce que vivent les personnes, de ce que vit le couple .» Albert Moyne, conseiller conjugal et familial, administrateur de l'EPE de la Loire, aime à citer la formule d'Alexandre Lhotellier, auteur du livre *Tenir conseil. Délibérer pour agir* : « Le conseil conjugal, c'est le travail du sens ».

“ Tenir conseil, c'est faire réfléchir, réfléchir ensemble, essayer de recueillir le sens profond de ce que vivent les personnes, de ce que vit le couple . ”

ALBERT MOYNE, ADMINISTRATEUR DE L'EPE DE LA LOIRE.

DES MISSIONS

Les missions du conseiller conjugal et familial sont multiples.

→ **IL EST COMPÉTENT EN MATIÈRE D'INFORMATION, D'ÉDUCATION ET DE PRÉVENTION SUR TOUT CE QUI A TRAIT À LA SEXUALITÉ.** Il est ainsi appelé à faire des interventions dites « d'éducation à la vie » dans les établissements scolaires. Il parle aux adolescents de vie affective, relationnelle et sexuelle ainsi que de contraception et d'infections sexuellement transmissibles.

→ **DANS LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF), IL ASSURE L'ENTRETIEN PRÉALABLE À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE,** obligatoire pour les mineures, et accompagne les femmes qui le désirent après l'intervention.

→ **IL ACCOMPAGNE ET IL AIDE DES COUPLES EN DIFFICULTÉ SUR LE PLAN SEXUEL ET AFFECTIF ;** c'est le cœur de son activité.

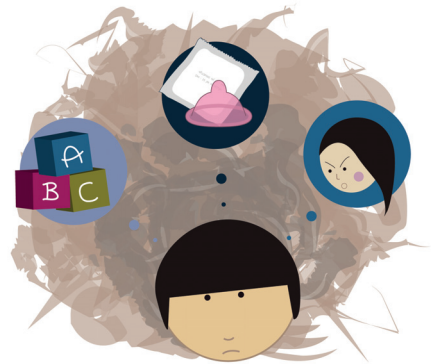
→ **IL TRAVAILLE EN ÉQUIPE ET EN RÉSEAU,** il participe à ce qui se fait sur le territoire dans son champ d'action, actualise ses connaissances et ses compétences, est en mesure d'évaluer sa pratique.

Les activités du conseiller conjugal et familial revêtent ainsi différentes formes.

→ **IL CONDUIT DES ENTRETIENS INDIVIDUELS, DE COUPLE OU DE FAMILLE.**

→ **IL ANIME DES GROUPES DE PAROLE DE JEUNES, D'ADULTES, DE PARENTS, DE PROFESSIONNELS** sur différentes thématiques.

→ **IL INFORME ET EFFECTUE DE LA PRÉVENTION** en milieu scolaire, associatif ou institutionnel.



UNE ÉCOUTE SPÉCIFIQUE

Quelque 2 500 conseillers exercent en France. Leur présence est exigée par la loi dans les centres de planification et d'éducation familiale et les établissements d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF).

Les conseillers travaillent aussi dans le secteur associatif, dont font partie les Écoles des parents et des éducateurs, auprès des conseils généraux et des tribunaux, dans les établissements scolaires et universitaires, les centres sociaux, les lieux d'accueil parents-enfants... et aussi en libéral.

Le conseil conjugal et familial se distingue de la médiation familiale car il intervient auprès de personne seule, de couple ou de famille en difficultés alors que la médiation familiale est un

dispositif destiné à aider les conjoints à aménager les modalités de leur séparation. Selon les attentes et les besoins des personnes, le conseiller conjugal et familial peut apporter une aide relativement courte ou offrir un accompagnement plus long dans la durée. Le conseiller peut aussi orienter les personnes vers un psychologue, un thérapeute ou... un médiateur familial.

Le conseil conjugal et familial diffère d'une thérapie individuelle, de couple ou familiale. Il s'intéresse aux interactions relationnelles et sociales ainsi qu'aux situations problématiques dans le milieu familial ou professionnel, sur les relations interpersonnelles, le couple en tant que tel, sa dynamique, son affectivité, sa sexualité...

//////

“ Nous écoutons la personne à plusieurs niveaux pour lui renvoyer le sens de ses propres paroles. L’objectif est qu’elle prenne conscience de sa situation et fasse les liens avec sa propre histoire. Pour cela, nous n’adoptons pas une position de thérapeute mais nous nous montrons actifs, proposant des pistes de réflexion à la personne, à la famille, au couple, en veillant à ne pas plaquer une solution toute faite sur un contexte socioculturel qui ne serait pas adapté. Cela donne un ton particulièrement créatif et dynamique aux entretiens. ”

MARIE DENAT, RESPONSABLE DE LA FORMATION CCF DANS LE RÉSEAU DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS



02

CCF ET EPE



LE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL DANS LES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

Les Écoles des parents et des éducateurs ont une grande expérience en matière de conseil conjugal et familial ; elles le proposaient avant même sa reconnaissance officielle par la loi Neuwirth en 1967.

La singularité du réseau des EPE, animées par une démarche d'éducation populaire, tient au fait que tous les professionnels partagent et mettent en pratique les mêmes principes fondamentaux :

→ **LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES DES EPE CONSIDÈRENT LA PERSONNE DANS TOUTES SES DIMENSIONS ET SA COMPLEXITÉ**, en tenant compte de son histoire et de son environnement social, économique et familial ;

→ **ELLES ACCUEILLEN TOUTE PAROLE AVEC UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET SANS JUGEMENT**, sans imposer de modèle normatif ;

→ **ELLES FAVORISENT LA RENCONTRE DE SOI ET DE L'AUTRE** ainsi que l'ouverture sur des représentations différentes des siennes ;

→ **LES EPE OFFRENT UN LIEU SANS ENJEU INSTITUTIONNEL**, en toute confidentialité.

Au sein des EPE, le conseiller conjugal et familial travaille en lien étroit avec les autres professionnels (médiateurs familiaux, psychologues...), ce qui permet, en cas de besoin, un passage de relais simplifié et rapide d'un service à l'autre. Il est également fortement impliqué dans les réseaux locaux d'action éducative, sanitaire, sociale et médicale.

De plus, outre ses activités traditionnelles d'accueil, d'écoute et d'information, le conseiller peut être amené à intervenir lors de Cafés des parents organisés par les EPE, et à effectuer des entretiens par téléphone sur les lignes de téléphonie sociale du réseau, tels Fil santé jeunes, Inter service parents, Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

//////

“ À l’EPE, nous nous efforçons de maintenir une approche pluridirectionnelle et éducative, au sens où tout couple est en formation permanente, quel que soit son âge. À travers le CCF, nous éduquons à la relation à l’autre, à la paternité, à la maternité. Nous sommes au service de la personne et pas seulement des problèmes qu’elle soumet. Notre but, c’est l’épanouissement de la personne dans sa globalité. ”

ALBERT MOYNE, RESPONSABLE DE FORMATION CCF DANS LE RÉSEAU DES EPE ET AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES SUR LE SUJET.

LA FORMATION

Le conseil conjugal et familial est un métier exigeant qui demande une formation adéquate et spécifique. Le réseau des EPE est un des organismes de formation agréés par le ministère des Affaires sociales pour délivrer la formation qualifiante au CCF.

« Un conseiller, c’est quelqu’un qui est à l’écoute des autres, qui a une formation, initiale et continue, qui a aussi fait un travail sur lui-même. C’est quelqu’un qui a un peu d’expérience de la vie et qui a réfléchi sur sa propre expérience pour ne pas être guidé par ses préjugés, ses

opinions, ses sentiments. »
(Albert Moynes).

La formation au CCF repose sur 400 heures d’apports théoriques, auxquelles s’ajoutent deux stages pratiques de 40 heures chacun. Elle se déroule sur deux ans, avec des sessions d’une semaine, réparties tous les mois et demi environ, hors vacances scolaires. En fin de formation, l’évaluation du parcours et la soutenance d’un mémoire devant un jury de professionnels permet d’obtenir la qualification.

Une implication personnelle au sein du même groupe est indispensable tout au long de la formation.

Dans les EPE, nous proposons une approche pluridisciplinaire. Les groupes sont constitués d'une douzaine de personnes, encadrés par des conseillers conjugaux et familiaux, des psychologues, psychothérapeutes, sages-femmes, thérapeutes de couple, sociologues, sexologues, juristes, psychanalystes, consultants en communication – pour les techniques d'animation de groupe.

À l'issue d'un entretien préalable, la formation est ouverte aux personnes

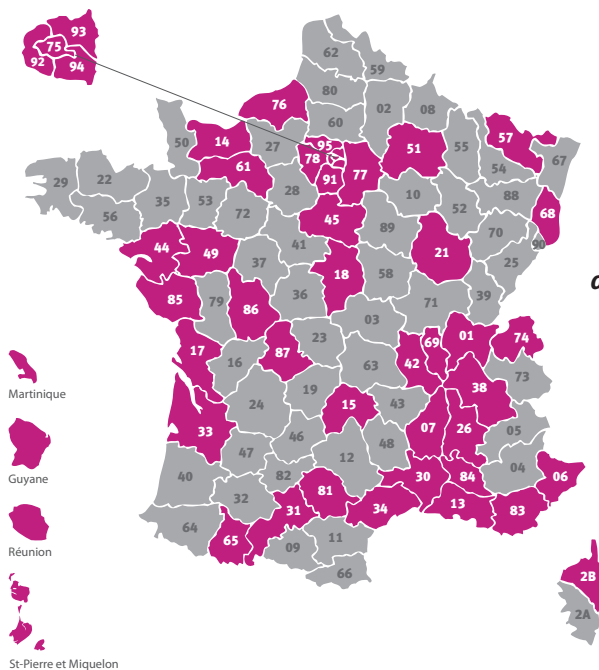
justifiant au minimum d'un diplôme de niveau III (bac + 2). Pour les personnes qui ne disposent pas du niveau de diplôme requis, la formation « Éducation à la vie » est demandée, ainsi qu'une expérience significative dans le domaine social de l'ordre de 200 heures.

Cette dernière est une sensibilisation aux fonctions d'accueil et d'écoute, avec un éclairage juridique, psychologique et sociologique important.

“ Lorsque nous parlons de formation, il vaudrait mieux parler de transformation progressive. Ainsi, la personne en formation, l'éducateur spécialisé ou l'assistant social par exemple, doit-elle passer d'une posture généralement inscrite dans le faire et l'agir, à celle du conseiller conjugal et familial, qui se situe avant tout dans l'écoute. C'est pour cela que la formation doit s'inscrire dans la durée : acquérir une posture professionnelle, cela nécessite du temps. ”

RÉJANE GHARNATI. RESPONSABLE DES FORMATIONS LONGUES À L'EPE DE MOSELLE.

Le réseau des EPE en France



45

*associations
au service des parents,
des jeunes, des familles
et des professionnels
qui œuvrent dans
une démarche
de co-éducation*

Le réseau des EPE bénéficie des soutiens

des ministères de la Ville, de l'Éducation, de la Jeunesse,
de la Caisse nationale des allocations familiales,
de la Direction générale de la cohésion sociale, des
collectivités territoriales, de partenaires privés.

▶ Les Écoles des parents et des éducateurs sont agréées jeunesse et éducation populaire et éducation nationale

FNEPE



📍 180 bis, rue de Grenelle | 75007 Paris
📞 Tél. : 01 47 53 62 70
📠 Fax : 01 47 53 62 84
✉ contact@ecoledesparents.org

Votre EPE

www.ecoledesparents.org